

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①① N° de publication : **2 917 062**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②① N° d'enregistrement national : **07 04069**

⑤① Int Cl⁸ : **B 63 B 35/73 (2006.01)**

①②

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 07.06.07.

③① Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la
demande : 12.12.08 Bulletin 08/50.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été
établi à la date de publication de la demande.*

⑥① Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦① Demandeur(s) : *LOCAPLAST Société à responsabilité
limitée — FR.*

⑦② Inventeur(s) : SCAZZOLA GILLES.

⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) :

⑤④ **MATELAS FLOTTANT POUVANT SE TRANSFORMER EN UN FAUTEUIL FLOTTANT.**

⑤⑦ Matelas flottant ergonomique permettant en toutes
positions la liberté dans l'eau des bras et des jambes, réali-
sé à partir d'une membrane centrale souple dont le périmè-
tre est ceinturé par un boudin gonflable.

La membrane centrale souple maintient le corps sus-
pendu sur l'eau à la manière d'un hamac.

Par un simple mouvement du corps basculant vers
l'avant ou vers l'arrière, l'utilisateur peut passer de la posi-
tion allongée à la position assise, sans gêner les mouve-
ments de jambes et des bras.

L'invention concerne l'industrie des articles de plages et
de piscines.

FR 2 917 062 - A1



-1-

L'invention concerne un matelas flottant ergonomique pouvant se transformer en un fauteuil flottant par le seul mouvement du corps.

5 L'invention est constituée d'une paroi centrale souple et déformable dont le périmètre est ceinturé par un boudin gonflable.

En position allongée, sur le ventre, sur le dos ou sur le flanc, l'utilisateur est parfaitement maintenu par le boudin gonflable périphérique.

10 La paroi centrale souple maintient le corps suspendu à la manière d'un hamac. Cette paroi centrale souple peut également être ajourée pour permettre le passage de l'eau et supprimer le contact direct désagréable du plastique avec la peau notamment par forte chaleur.

15 Par un simple mouvement du corps, basculant vers l'avant ou vers l'arrière, l'utilisateur peut passer de la position allongée à la position assise et inversement.

La forme générale légèrement incurvée en son centre, permet sans obstacles, ni frottement, le passage des jambes, lors du
20 basculement du corps.

Cette forme incurvée se déforme et se resserre naturellement en son centre sous la poussée des jambes de l'utilisateur ce qui lui permet d'obtenir la position assise.

Le centre du matelas forme une assise suffisamment étroite
25 pour ne pas gêner l'entrejambe de l'utilisateur. Cette assise s'enfonce dans l'eau sous le poids du corps tandis que la souplesse générale de l'ensemble se courbe en forme de « U », et crée le siège flottant. La partie avant et la partie arrière

30 se replie sur l'utilisateur pour former deux coussins flotteurs qui maintiennent parfaitement le corps assis stable et en toute sûreté hors de l'eau.

En s'allongeant l'utilisateur retend le matelas instantanément, sans le moindre effort, en maintenant son corps allongé stable, en position de flottaison sur l'eau les bras et les jambes libres de tout mouvement.

5 La fig. 1 représente le matelas flottant(1) gonflé selon la forme ergonomique de son boudin cintré (2) avec sa membrane souple (3) de préférence ajourée.

La fig. 2 représente le matelas (1) qui se transforme en un fauteuil flottant, avec l'utilisateur (4) assis en son milieu.

10 La fig. 3 représente le matelas (1) ergonomique déployé à l'horizontale permettant de reproduire sa position enfoncée dans l'eau sous le poids du l'utilisateur.

La fig. 4 représente le matelas selon l'invention dans la position de l'utilisateur allongé.

-3-

REVENDICATIONS

- 1) L'invention concerne un matelas flottant caractérisé en ce qu'il comporte un boudin gonflable (1).
- 2) Dispositif selon la revendication 1 Caractérisé en ce que le boudin gonflable(1) est cintré sur toute sa longueur.
- 5 3) Dispositif selon les revendications 1 et 2 Caractérisé en ce que le boudin gonflable est relié par une membrane souple (3) de préférence en plastique ajouré.

1 / 1.

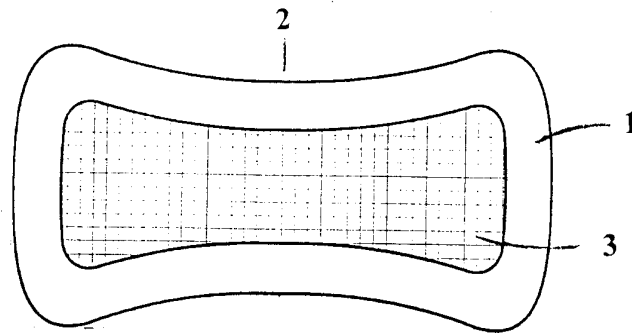


Fig. 1

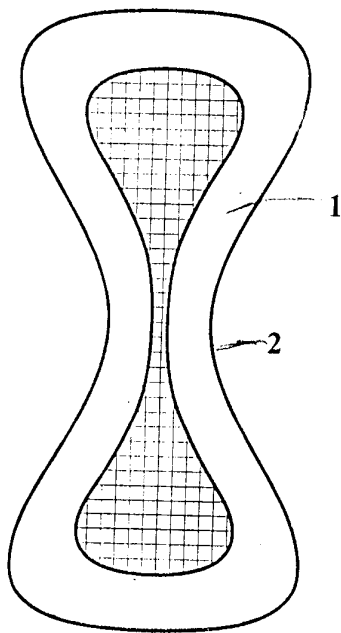


Fig. 3

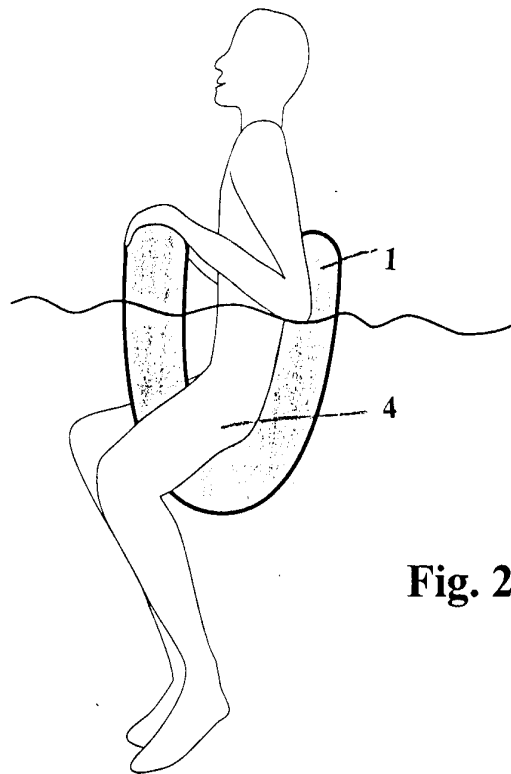


Fig. 2

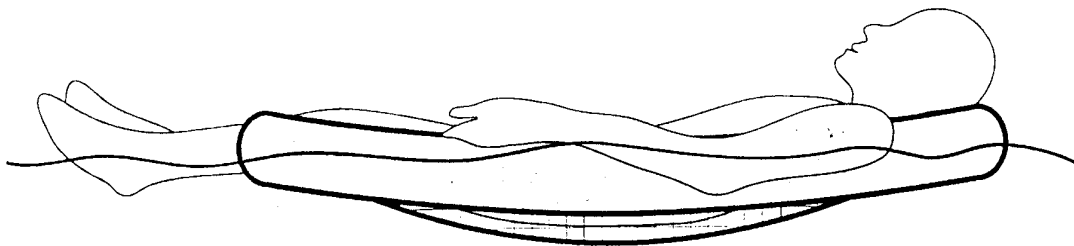


Fig. 4